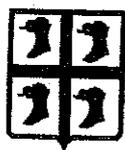


MAIRIE
De
SALVIAC



COMPTE-RENDU

Du conseil municipal du 3 avril 2018.

Ordre du jour :

1. Vote des taux d'imposition des quatre taxes directes locales 2018.
2. Vote du budget primitif 2018 (budget principal et budgets annexes)
3. Affectation du résultat (budget principal et budgets annexes)
4. Avis du conseil municipal à l'adhésion de la commune de Cazoulès au SIAEP du Périgord Noir
5. Dérogation à la constructibilité limitée du funérarium.
6. Questions diverse.

Présents : Alain Faucon, Anne-Marie Delpech, Xavier Leglaive, Elisabeth Ménadeau, Catherine Benazeraf, Philippe Ruscassie, Viviane Iragnes-Colin, Philippe Balat, Hélène Bureau, Christian Farguet, Maïté Souriat+

Absents excusés : Christian Doby (procuration à Elisabeth Ménadeau), Bernard Gay, Ingrid Puyo.

Absents : Marcel Paul.

Secrétaire de séance : Elisabeth Ménadeau.

En présence de Christelle Corniot, trésorière du CDFP de Cazals-Salviac :

1. Le conseil vote le maintien des 4 taxes (habitation, foncière bâti, foncière non bâti, CFE) au taux de 2017 : TH : 6,50%, TFB : 8,26%, TFNB : 77,94%, CFE : 11,81%.

2. Budget primitif :

Budget principal :

section de fonctionnement : équilibre en dépenses et recettes à 897.577€.

Section d'investissement : équilibre à 1.101.601.75€. Solde d'exécution positif reporté : 133.327,89€

Budgets annexes :

. **Caisse des Ecoles : Fonctionnement uniquement** : équilibre à 124.600€

. **Budget assainissement :**

- **Section d'exploitation** : équilibre à 112.340€, résultat reporté en recettes : **12.766,69€**

- **Section d'investissement** : équilibre à 32.127,09€, solde d'exécution positif reporté en recettes :11.797,09€.

. Budget Salviac Photovoltaïque :

- **Section d'exploitation** : équilibre à 19.825,02€, résultat reporté en recettes : 718,02€
- **Section d'investissement** : équilibre à 26.403,84€ solde d'exécution positif reporté : 15.496,84€.

Tous les détails des différents budgets sont à consulter dans les notes de présentation brèves et synthétiques insérées au bulletin municipal qui sera distribué au cours de la semaine16.

4. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité à l'adhésion de la commune de Cazoulès au SIAEP du Périgord Noir.

5. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité à la demande de dérogation à la Préfecture pour l'implantation du funérarium sur un terrain réputé non constructible.

Questions diverses :

- LOT Aide à Domicile (conseil départemental) envisage de rendre le local qu'il occupe actuellement (ancienne école de filles rue des Ecoles). Ils rejoindraient à terme le centre de santé.
- Le maire lit le compte rendu d'activités du Centre de loisirs intercommunautaire.
- Mesdames Benazeraf et Iragne-Colin souhaitent soumettre au vote du conseil une motion dont Mme Benazeraf donne lecture :

« Considérant que le transport ferroviaire relève de l'intérêt général et de la volonté d'un aménagement du territoire répondant aux nouveaux besoins de mobilité et de transition écologique, tout en maintenant un équilibre et une cohérence entre ruralité et zones urbaines, le conseil municipal de la commune de Salviac (46340) affirme son opposition à une ouverture de la concurrence de l'entreprise SNCF – perspective lourde de dangers parce que remettant en cause la péréquation à l'échelle nationale du transport des voyageurs.

Nous ne voulons pas d'une France où toute l'activité serait concentrée dans quelques grandes métropoles et centres financiers, avec une désertification des zones rurales et villes moyennes. Nous voulons le développement du réseau ferré, avec la réouverture des lignes et gares de proximité.

Nous apportons notre soutien à toutes les actions en cours pour une défense d'un service public de qualité. »

Cette motion sans débat a été acceptée par 9 votants, 0 contre et 3 absents (2 + 1 procuration).

Le maire
Alain Faucon